

MARSEILLE GERONT'INFOS

L'INFO DES PROS DE LA GERONTO

N°20 | MAI - JUIN 2022 |

AGENDA

MAI :

Judi 5 mai : 13 Habitat, en partenariat avec l'association Géront'o Nord, le Pôle Infos senior Marseille 4/12, Les maisons du Bel Âge et le Département, proposent des stands d'animation à destination des seniors et des aidants. Pour y participer, rendez-vous à la Résidence Chemin de fer, 13004 - Rdv aux jeux d'enfants à partir de 14h.

Mardi 10 mai : Les Petits frères des pauvres vous invitent à venir célébrer les 10 ans de la pension de famille Labadié et de découvrir l'habitat social mixte. A partir de 10h30 Place Alexandre Labadié. Informations et inscriptions par mail murielle.gloux@petitsfreresdespauvres.fr

Mardi 10 mai : Le Centre de prévention Bien vieillir Agirc Arrco de Marseille vous invite à rencontrer son équipe, ses partenaires et faire le point sur son actualité RDV de 12h à 15h autour d'un buffet déjeunatoire. Lieu: 25 avenue de Frais Vallon 13013. Inscriptions par mail avant le 4 mai 2022 reponse@cpbvaamarseille.fr

Mercredi 11 mai : Le Pôle Infos seniors Marseille Centre vous invite à son Comité technique sur le "**Repérage de la fragilité**" animé par le Gerontopôle Sud qui se déroulera dans ses locaux de 10h à 12h. Demandes d'informations et d'inscriptions par mail à l'attention de Mme Mendy direction.pis@entraide.asso.fr

JUIN :

1, 8 et 22 Juin: Le Pôle Infos seniors Marseille Centre vous invite à participer à une formation professionnelle gratuite financée par la Carsat Sud-Est sur le thème de la Bienveillance. Cette formation se déroule sur deux jours et demi et est ouverte aux professionnels du médico-social qui interviennent auprès des seniors: SAAD, SSIAD, résidence service seniors, RA, gestionnaire de cas etc pour plus



EDITO

Chers partenaires,

Nous sommes heureux de vous retrouver pour ce 20^{ème} numéro de Marseille Géront'infos.

A cette occasion, nous en profitons pour vous rappeler que l'objectif de cette Newsletter est de : Recenser et centraliser les actualités et les nouveautés du secteur, Diffuser et rendre accessibles ces informations au plus grand nombre de professionnels, Valoriser des expériences, Favoriser le travail collaboratif.

N'hésitez pas à nous transmettre les informations qui pourraient être utiles à tous sur notre boîte mail : marseillegerontinfos@gmail.com

S'INSCRIRE/SE DESINSCRIRE

Pour s'inscrire et ou se désinscrire à Marseille Géront'infos, rien de plus simple : envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : marseillegerontinfos@gmail.com

LE COMITE DE REDACTION

NASSIF Anaïs, MAIA
Marseille ; CAYOL Amélie,
Pôle Infos Séniors Marseille
Nord, HURTEVENT Isabelle,
Pôle Infos Seniors 4/12,
MENDY Samantha, Pôle
Infos Séniors Marseille
Centre ; MOUTTE Simone,
Pôle Infos Séniors Marseille
Sud-Est

d'informations sur le contenu et vous inscrire contactez Mme Mendy par mail direction.pis@entraide.asso.fr

Mercredi 15 juin : Le gérontopôle Sud, en collaboration avec l'espace éthique PACA-Corse propose un colloque sur le thème du consentement et du dilemmes éthiques. Les inscriptions se font en ligne via le QR présent sur la plaquette ci-après. Le colloque aura lieu de 13h30 à 17h30 dans la salle de conférence de l'espace de réflexion éthique PACA-Corse, au sein de l'hôpital de la Timone à Marseille.

Mardi 28 juin : Le Pôle Infos seniors Marseille Nord vous propose une réunion d'information sur le thème **de l'aménagement du domicile**, les différents dispositifs qui peuvent être sollicités. Comme de coutume, elle se déroulera au sein de la salle d'animation de l'EHPAD Saint Barthélémy, situé au 72 Avenue Claude Monet, 13014 Marseille. Pour vous inscrire, contactez le Pôle au 04 91 60 37 16 ou par mail à contact@gerontonord.com

Mercredi 29 juin : Le Pôle Infos seniors Marseille Centre vous invite à son Comité technique sur **"L'Ouverture des droits retraites"** avec l'intervention de France Services qui informera les participants sur comment ouvrir les droits retraites et complémentaires retraites, ASPA/SASPA, la dématérialisation et prévenir les ruptures de ressources. Ce comité technique se déroulera dans nos locaux de 10h à 12h. Demandes d'informations et d'inscriptions par mail à l'attention de Mme Mendy direction.pis@entraide.asso.fr

COLLOQUE ETHIQUE & GRAND AGE CONSENTEMENT & DILEMMES ETHIQUES

Mercredi 15 juin 2022 de 13 h 30 à 17 h 30

Salle de conférence de l'Espace de Réflexion Ethique PACA Corse
Hôpital de la Timone - Marseille

13 h 45 à 14 h 00 Allocutions introductives

14 h 00 à 14 h 45 **Conférence à deux voix "Perte d'autonomie et consentement : enjeux éthiques"** avec la présence exceptionnelle de :



Fabrice Gzil

Philosophe - Professeur de l'EHESP [éthique & démocratie en santé]
Directeur adjoint Espace éthique Ile de France
Membre du Conseil Consultatif National d'Ethique



Pierre Le Coz

Philosophe - Membre de l'Académie Nationale de Médecine
Directeur du Département Sciences Humaines et Sociales Faculté des sciences
médicales et paramédicales (Aix Marseille Université)
Membre du comité scientifique du Gérontopôle Sud

14 h 45 à 16 h 00 **Respect de l'intimité et consentement**
1ère étude de cas avec la participation de grands témoins

16 h 15 à 17 h 00 **Refus de soins, d'aide et d'institutionnalisation**
2ème étude de cas avec la participation de grands témoins

Les grands témoins :

Dr Perrine Malzac Directrice adjointe de l'espace éthique Paca Corse,
Dr Odile Reynaud Levy, Vice-présidente de l'association nationale des
médecins coordonnateurs et du secteur médicosocial (MCOOR).

Maître Philippe Carlini, Avocat spécialisé en droit de la santé et responsabilité médicale
Olivier Rit, Directeur du Gérontopôle Sud



Inscriptions en ligne
gratuites mais obligatoires

Partenaires
institutionnels

NOUVEAUTÉS DU SECTEUR

HANDICAP : LA PCH REVALORISÉE POUR L'EMPLOI DIRECT D'UNE AIDE HUMAINE

Un [arrêté](#) du 28 mars 2022 apporte deux améliorations à la PCH (prestation de compensation du handicap), versée par les départements avec l'aide de la CNSA. D'une part, il revalorise la composante "aide humaine" de la PCH, dès lors que le bénéficiaire recourt à l'emploi direct d'un salarié. D'autre part, et pour l'ensemble des bénéficiaires concernés, il majore sensiblement le montant maximal susceptible d'être attribué au titre de l'aménagement du véhicule ou des surcoûts liés aux transports.

L'augmentation de la composante "aide humaine" de la PCH pour les particuliers employeurs entend tirer les conséquences de la revalorisation des métiers de l'aide à domicile, matérialisée par la convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021, entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Outre le changement de référence à la nouvelle convention collective, l'arrêté du 28 mars porte le tarif de la PCH applicable en cas de recours à une aide à domicile employée directement de 130% à 140% du salaire horaire brut d'un assistant ou d'une assistante de vie. En pratique, ce relèvement équivaut à une hausse de 1,10 euro de l'heure, soit un passage du tarif horaire de 14,5 à 15,6 euros. La mesure suscite toutefois des réactions mitigées. Dans un communiqué du 18 mars, juste après l'annonce de Sophie Cluzel, la Coordination handicap et autonomie (CHA) "tient tout d'abord à se réjouir de cette avancée résultant de son combat acharné", mais estime que "cela est loin d'être suffisant". Pour couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la revalorisation des salariés à domicile employés par les particuliers employeurs titulaires de la PCH (salaire, charges sociales, indemnités de travail de nuit à partir de 18h30...), la CHA demandait en effet un tarif basé sur 150% du salaire minimum brut d'un assistant de vie.

La seconde mesure de l'arrêté du 28 mars concerne la majoration du montant total attribuable, au titre de la PCH, pour l'aménagement du véhicule ou les surcoûts dus aux transports. Ce montant maximal passe de 12.000 à 24.000 euros. Aux termes de [l'arrêté](#) du 28 décembre 2005 fixant les montants maximaux attribuables au titre des éléments de la PCH, ce montant doit couvrir les "cas de surcoûts dus aux trajets entre le domicile et le lieu de travail ou entre le domicile, ou le lieu permanent ou non de résidence, et un établissement d'hospitalisation ou un établissement ou service social et médico-social, soit en cas de recours à un transport assuré par un tiers, soit pour effectuer un déplacement aller et retour supérieur à 50 kilomètres".

SEPTÈMES : UN RENDEZ-VOUS MENSUEL POUR ACCOMPAGNER LES MALADES D'ALZHEIMER ET LEURS AIDANTS.

La ville de Septèmes, a fait le choix d'adhérer à la charte "Ville aidante" de l'Association France Alzheimer et donc de mener des projets à destinations des personnes touchées par cette maladie et de leurs aidants. De fait, tous les premiers mardi après-midi du mois, une permanence gratuite d'information est proposée aux habitants concernés. Le but étant d'informer et/ou orienter les usagers dans tout ce qui va concerner cette pathologie. Pour prendre rdv, il suffit de contacter le 04 42 23 42 49.

PRESTATIONS SOCIALES : REVALORISATION DE L'ASS, DE L'ATA ET DE L'AER

Deux décrets revalorisent, au 1^{er} avril 2022, le montant journalier de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation temporaire d'attente (ATA) et de l'allocation équivalent retraite (AER). La hausse, d'environ 1,8 %, correspond à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation.

Les nouveaux montants sont les suivants :

- 17,21 € par jour pour l'ASS (8,61 € à Mayotte), au lieu de 16,91 € ;
- 12,12 € pour l'ATA, contre 11,90 € ;
- 37,20 € pour l'AER, au lieu de 36,54 €.

Rappelons que si l'ATA et l'AER ne peuvent plus être demandées, ces prestations continuent d'être versées aux allocataires dont les droits ont été ouverts avant leur suppression.

TV VISIO, LA VISIO EN DIRECT DE LA TELE

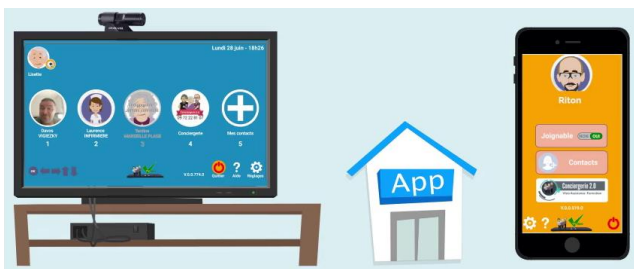
La Voix de l'Aidant services (LVDA Services), structure de services à la personne spécialisée dans l'assistance technique répond aux problématiques quotidiennes des aidants familiaux pour veiller au « bien vivre » de leurs proches (séniors, personnes en situation de handicaps).

LVDA Services vous invite à découvrir l'application TV Visio ! Un service de Visio développé et hébergé en France par des aidants concernés depuis décembre 2021.

Notre objectif :

Proposer un accès simplifié et intuitif à la Visio directement sur la télévision

Comment ça marche ?



L'aidant lance un appel Visio depuis son mobile. Le portrait de l'appelant s'affiche automatiquement sur l'écran de la télévision. Le séniors accepte tout simplement depuis sa télécommande. La conversation Visio s'engage.

A l'issue de l'appel, l'aidant clôt la conversation sur son mobile et le séniors retourne automatiquement sur son programme de télévision favori.

Si la télévision est éteinte, ou si le séniors a décliné l'appel, il reste informé des appels en absence.

Combien ça coûte ?

L'abonnement TV Visio inclut 1 licence TV pour les séniors & 5 licences mobile.

Forfait TV Visio « Access »

Abonnement mensuel : A partir de 39€ TTC / mois (soit 19.50€ / mois après déduction fiscale*)

Frais d'installation : 72€ TTC (soit 36€ après déduction fiscale)

<https://lavoixdelaidant-services.info/index.php/tv-visio-abonnements/>

* La Voix de l'Aidant services (LVDA Services) est déclarée **Services à la Personne**.
A ce titre vous bénéficiez d'un [crédit d'impôt de 50%](#) sur les prestations.

Nos autres prestations de services à la personne :

- L'assistance technique aux aidants, un accompagnement « pratique » sous forme d'intervention ou d'atelier pédagogique à domicile ou à distance.

<https://lavoixdelaidant-services.info/index.php/assistance-technique-utilisateur/>

- La Conciergerie, Service d'appel Visio de convivialité sur différents dispositifs installés à domicile tels que : TV Visio, Google Duo, Messenger, WhatsApp...

<https://lavoixdelaidant-services.info/index.php/conciergerie-2-0/>

Nous contacter

Un devis, une démonstration, contacter LVDA services

Téléphone : 04 84 89 54 83 / 06 66 30 70 62

Email : <https://lavoixdelaidant-services.info/contact-standard/>

Plus d'informations, consulter le site Web : <https://lavoixdelaidant-services.info>

BOITE À OUTILS / BON À SAVOIR



UNIS CITE "TREMPILNS 2022" : DEVENEZ COACH D'UN JOUR POUR LES VOLONTAIRES !

Comme chaque année, Unis-Cité organise les "Tremplins" afin de valoriser l'expérience acquise par les volontaires pendant leur(s) mission(s) de Service Civique. Cette année, les "Tremplins" de Marseille auront lieu du **1er au 15 juin, en visioconférence**.

Pour vous inscrire, merci de remplir le formulaire suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfcmB_GkD_EqrBDUXPXMbHf-Xv4447b_02wJ6is3q_NFKux_mQ/viewform?usp=sf_link

Pour celles et ceux qui n'ont jamais participé aux Tremplins, concrètement, ce sont des temps d'échanges privilégiés entre des professionnels et les volontaires en Service Civique d'Unis-Cité. Vous leur apportez un regard extérieur sur leur parcours, une prise de recul sur les savoir-faire et savoir-être acquis, et une mise en perspective de cette expérience à travers des recommandations et conseils constructifs pour la suite.

Ainsi nous vous proposons de devenir membre d'un Jury le temps d'une ou plusieurs demi-journées, dans une ou plusieurs villes ! Vous trouverez une présentation détaillée des Tremplins d'Unis-Cité Méditerranée 2022 sur le site uniscite.fr ou par tel au 04.91.53.80.71

SEGUR DE LA SANTE: LE GOUVERNEMENT LEVE LE VOILE SUR LES METIERS CONCERNES PAR LES DERNIERES REVALORISATIONS

Lors d'une réunion organisée avec les partenaires sociaux, ce vendredi 8 avril, le gouvernement a dévoilé la liste des métiers de la filière socio-éducative qu'il compte rendre éligible aux dernières revalorisations du Ségur de la santé.

Depuis cette annonce, [une liste claire et exhaustive des métiers ciblés par ces revalorisations était attendue](#) des organisations syndicales et des professionnels de cette filière. En effet, n'ayant pas été cités parmi les exemples donnés par Matignon le 18 février dernier, nombre de travailleurs sociaux craignaient d'être (encore) exclus des revalorisations du Ségur de la santé. À noter qu'à cette occasion, l'exécutif s'est uniquement concentré sur les personnels de la filière socio-éducative travaillant pour la fonction publique ou le secteur privé non lucratif. Concernant les soignants jusqu'ici exclus du Ségur (médecins coordonnateurs d'Ehpad, soignants en PMI...), "les modalités de revalorisation donneront lieu à des informations spécifiques", écrit le gouvernement dans un [document de travail](#), présenté aux partenaires sociaux ce vendredi. En effet, la liste des soignants concernés fait encore l'objet de discussions avec le ministère de la Santé et des Solidarités.

La revalorisation de 183 € net par mois (même montant que la hausse de salaire versée aux soignants dans le cadre du « Ségur de la santé ») sera accordée aux professionnels de la filière socio-éducative qui assurent ou contribuent à l'accompagnement des personnes vulnérables des établissements et services sociaux et médico-sociaux, éligible

pour le secteur associatif. Au total, 16 types de métiers appartenant à la filière socio-éducative privée sont ciblés par la revalorisation salariale, qui devra être versée au plus tard en juin 2022, avec effet rétroactif.

Voici la liste des professionnels de la filière socio-éducative censés bientôt bénéficier d'une revalorisation salariale dans le cadre du Ségur de la santé :

- Éducateurs spécialisés ou techniques (ou autres éducateurs dès lors qu'ils exercent cette fonction) ;
- Encadrants éducatifs de nuit (y compris les maîtres et maîtresses de maison, surveillants de nuit qualifiés exerçant les fonctions d'encadrants éducatifs de nuit)
- Éducateurs de jeunes enfants, dès lors qu'ils interviennent dans un établissement ou service médico-social ou social dans certains secteurs* ;
- Moniteurs éducateurs ;
- Moniteurs d'atelier ;
- Chefs d'atelier ;
- Responsables ou encadrants techniques d'atelier ;
- Moniteurs d'enseignement ménager ;
- Assistants de service social ou assistants sociaux spécialisés ;
- Techniciens de l'intervention sociale et familiale ;
- Conseillers en économie sociale et familiale ;
- Psychologues ou neuropsychologues ;
- Cadres de service éducatif et social, paramédical ;
- Responsables et coordonnateurs de secteur ;
- Chefs de service éducatif, pédagogique et social, paramédical ;
- Mandataires judiciaires ou délégués aux prestations sociales ;
- animateurs ou moniteurs exerçant une fonction éducative au bénéfice des personnes vulnérables dans certains secteurs* ;
- Techniciens en compensation sensorielle (notamment les interprètes en langue des signes, les instructeurs de locomotion, les avéjistes, les codeurs LPC)

santé croisée

COMPRENDRE PRÉVENIR AGIR

Vous êtes atteint d'une pathologie chronique, obèse ou à risque cardiovasculaire et souhaitez :

- Améliorer votre condition physique en prenant du plaisir...
- Pendre votre santé en main
- Être accompagné pour vous (re)mettre à l'activité physique



CONTACTEZ NOUS

04 91 80 32 58

contact@marseille-diebate.fr

<https://www.sante-croisee.fr/>

BILAN D'ACTIVITE PHYSIQUE PREALABLE



Vous accompagner au mieux c'est, au préalable de la pratique, un entretien individuel avec l'Enseignant en Activité Physique Adaptée (EAPA) pour évaluer votre :

- Niveau d'activité physique
- Condition physique
- Motivation

PROGRAMME D'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE



Programme de 11 séances (3 mois) qui se compose de :

- séances hebdomadaires d'1h30 d'Activité Physique Adaptée, en collectif (Marche adaptée, Renforcement musculaire, Séance sur chaise) en salle ou en extérieur.
- séance(s) passerelle(s) dans une structure d'Activité Physique et Sportive partenaires afin de favoriser la poursuite de la pratique.

PROGRAMMES ENCADRÉS PAR DES ENSEIGNANTS EN APA



EQLAAT : EQUIPE LOCALE D'ACCOMPAGNEMENT SUR LES AIDES TECHNIQUES

Vous avez peut-être déjà bénéficié d'une présentation du dispositif expérimental EqLAAT (équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques) porté par la CNSA. Le dispositif EqLAAT peut être utile à vos bénéficiaires (personnes âgées en perte d'autonomie ou personnes en situation de handicap et leurs aidants) dans l'acquisition d'aides techniques (par exemple : téléphone adapté, téléagrandisseur, planche de bain...) pour compenser les difficultés du quotidien. L'accompagnement proposé par un.e ergothérapeute et une assistante sociale est entièrement pris en charge (CNSA et sécurité sociale).

Conseils et soutien sont aussi proposés pour rechercher des aides pour le financement de l'aide technique, en partenariat avec les travailleurs sociaux des CCAS ou d'autres structures. Nous travaillons en complémentarité. Le dispositif est mobilisable pour toute personne, sans condition de ressources ou de droits ouverts, résidant à Marseille et dans les communes dans un périmètre de 30 km alentour.

L'équipe du CREEDAT est à votre disposition pour tout complément d'information. Tel: 04.91.41.69.70 mail: contact@creedat.net site internet: www.creedat.net

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2021 DU CCAS DE MARSEILLE

Le rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2021 est disponible en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.ccas-marseille.fr/ccas/analyse-des-besoins-sociaux-abs-du-ccas-2018>

Pour rappel, l'Analyse des Besoins Sociaux est un outil de statistique et d'enquête sociologique pour établir un diagnostic de la population dans ses dimensions sanitaires et sociales. L'objectif du rapport est de partager ces constats, cerner les fragilités de la population et déduire ses besoins sociaux en vue d'ajuster au mieux l'action sociale en direction des publics du CCAS de Marseille. Il contribue également à la construction du projet social de la commune qui concerne l'ensemble des acteurs du social, du sanitaire et du médical.

PLAN ANTI CHUTES DES PERSONNES AGEES 2022

Pouvoir vieillir chez soi sans risquer la chute de trop !

Chaque année, 2 millions de chutes de personnes âgées de plus de 65 ans sont responsables de 10 000 décès, la première cause de mortalité accidentelle, et de plus de 130 000 hospitalisations. Les chutes ont des conséquences physiques, psychologiques, sociales et réduisent la qualité de vie des individus. Elles constituent par ailleurs une rupture dans le parcours de vie des sujets âgés sur le plan de l'autonomie.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_plan-antichute-accessible28-02-2022.pdf

VEILLE DOCUMENTAIRE



VERS UN SERVICE PUBLIC TERRITORIAL DE L'AUTONOMIE

Rapport de Dominique Libault du 17 mars 2022

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_libault_spta_vdef.pdf

REFERENTIEL DE L'EVALUATION DE LA QUALITE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/referentiel_devaluation_de_la_qualite_essms.pdf

PLAN NATIONAL 2021-2024 DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE

<https://gerontopolesud.fr/sites/default/files/plan-fin-de-vie-2022-01-28-v1.pdf>

PROGRAMME ESMS NUMERIQUE: DEVELOPPER L'USAGE DU NUMERIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Les mémos de la CNSA n°36 Décembre 2021

https://www.cnsa.fr/documentation/memo_36_cnsa_decembre_web.pdf

ZOOM SUR ...



REPENSER L'ACCES AUX DROITS POUR MIEUX LUTTER CONTRE LES NON-RECOURS

Manque d'information, barrière de la langue, complexité des démarches, conditions d'accès discriminantes, absence de soutien et d'accompagnement, sentiment de honte... dans de multiples domaines, certaines personnes n'ont pas accès à leurs droits : elles ne bénéficient pas de l'offre publique de droits et de services à laquelle elles pourraient prétendre. Les situations de non-recours auxquelles elles font face concernent tous les droits : aux prestations sociales, à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle, accès à la justice etc. La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) considère que la lutte contre les non-recours n'est pas suffisante. Dans un avis adopté le 24 mars 2022, la CNCDH formule 15 recommandations pour garantir l'accès aux droits et lutter contre les non recours.

<https://www.cncdh.fr/sites/default/files/a - 2022 - 4 - acces aux droits et non-recours mars 2022.pdf>

NOUVEAU GUIDE FAIT PAR LES POLES INFOS SENIORS MARSEILLAIS !

Les quatre Pôles Infos seniors Marseillais ont travaillé de concert afin de proposer un nouveau guide portant sur l'offre gériatopsychiatrique sur le territoire marseillais.

Il est disponible auprès du Pôle de votre secteur, n'hésitez donc pas à les contacter !



Vous souhaitez apparaître dans le prochain numéro de la Gêront'Infos

Contactez un membre du comité de rédaction ou écrivez-nous à l'adresse suivante : marseillegerontinfos@gmail.com